

# Installations septiques r sidentielles : Un nouveau r glement bonifi  en vigueur d s ce mois

Dossier de la r daction de H2o  
May 2017

 

Les modifications apport es au r glement sur l' vacuation et le traitement des eaux us es des r sidences isol es (Q. r. 22) annonc es le printemps dernier par le ministre du D veloppement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, David Heurtel, entreront en vigueur d s le 26 avril 2017. Le r glement a  t  modifi  afin de proposer quatre solutions aux propri taires de r sidences isol es existantes qui sont contraints d'installer un syst me de traitement tertiaire avec d phosphatation. Ces modifications permettront de faciliter les travaux de mise aux normes des installations septiques tout en garantissant la protection de l'environnement et la sant  publique.

Cette  diction r glementaire constitue la premi re phase de la r forme du r glement annonc e au printemps 2016. Une deuxi me phase de la r forme est en cours et permettra, d s cette ann e, de proposer des solutions additionnelles.

Environnement Qu bec